

REGLEMENT

TDJ 3 Villefranche sur Saône, 11 et 12 novembre 2017

1. Ce tournoi est régi par les règles du badminton édictées par le RGC de la FFBaD, le Règlement du GPDJ 2017-2018 et par les dispositions particulières énoncées ci-dessous sous la responsabilité du Juge arbitre Olivier MARTIN
2. Le tournoi est ouvert à tous les joueurs en possession d'une licence FFBaD dans le Rhône, classés ou non dans les catégories U13 (Benjamins), U15 (Minimes), U17 (Cadets) et U19 (Juniors), dans les catégories Simple pour les U15 le samedi et les catégories Double Homme / Double Dame / Double Mixte U13, Simple U17 et Simple U19 le dimanche.
Sur le tournoi, un joueur ne peut s'inscrire que sur une catégorie d'âge (sa catégorie ou supérieure) par journée et ne peut pas disputer deux tableaux identiques sur le week-end (exemple : Simple U15 le samedi et Simple U17 le dimanche).
3. Dans le cas d'un trop grand nombre d'inscrits, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux; dans ce cas, c'est la date de réception des frais d'inscription qui sera retenu.
4. La date limite de réception des inscriptions est fixé au Mardi 31 Octobre, le tirage au sort aura lieu le Samedi 4 Novembre. Les têtes de série seront désignées en fonction du CPPH au jour du tirage au sort.
En cas de désistement d'un joueur seront prioritaires les joueurs sur liste d'attente.
5. Les tableaux seront constitués selon la règle en cours inscrite dans le Règlement GPDJ du Rhône 2017-2018.
Dans chaque catégorie, en fonction du nombre d'inscrits, trois séries pourront être représentés : Elite, Espoirs et Open (cf. le formulaire «répartition des séries en TDJ »).
6. Un échancier sera affiché dans la salle. L'ordre des matches et les horaires sont donnés à titre indicatif. A la demande du juge arbitre, des modifications pourront y être apportées pour le bon déroulement du tournoi.
7. Tout joueur désirant s'absenter du gymnase durant la compétition devra le signaler à la table de marque et au juge arbitre et obtenir l'accord de ce dernier. Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra être appelé jusqu'à une heure avant l'horaire prévu.
8. Le temps minimum de repos entre 2 matchs sera de 20 min. Le temps maximum entre le 1er appel des joueurs (se) s et le début de leur match sera de 3 min : ce temps comprend l'échauffement sur le terrain ainsi que le test des volants.
9. Interruptions de jeu : les joueurs auront le droit de quitter le terrain pendant les arrêts de jeu à 11 pts (60 s) dans chaque set ainsi qu'entre chaque set (120 s) mais ils devront être de retour après 40 s à l'arrêt de jeu de 11pts et après 100 s entre chaque set. A défaut, ils pourront être sanctionnés par le Juge Arbitre de la salle.

10. Le plateau de jeu est uniquement réservé au JA, aux organisateurs, aux joueurs appelés à jouer ainsi qu'aux entraîneurs pour le coaching à 11 et entre les sets, avec 2 coachs maximum par équipe. Le coaching entre les points n'est pas autorisé.

11. Les volants sont à la charge des joueurs durant toute la durée de la compétition. En cas de litige, les volants retenus seront ceux mis en vente dans la salle à savoir les Babolat 4.

12. Tous les matchs se dérouleront en auto-arbitrage. En cas de problème au cours d'un match, n'hésitez pas à faire appel au JA.

13. Tout forfait après le tirage au sort ou pendant le tournoi est à justifier au PLUS TARD DANS LES 5 JOURS après la compétition à la ligue Auvergne Rhône-Alpes de badminton

- Par mail à sophie.bluy@badminton-aura.org

Ou

- Par courrier à Ligue AURA Badminton 37 route du Vercors 38500 Saint Cassien.

14. Tout volant touchant un filin sera compté let au service et en jeu tandis que pour les infrastructures en hauteur, le volant sera compté faute au service et en jeu.

15. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes ou autres.

16. Toute participation implique l'adoption du présent règlement.

LE JUGE ARBITRE,

BON TOURNOI A TOUS CCB 69

Olivier MARTIN le 11/10/2017

O.MARTIN

